



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Cécile CLÉMENT

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

N°D2023-231-RH

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE MONFLANQUIN ET FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2022 autorisant le Maire de la commune de Monflanquin à signer une convention avec la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot pour le remboursement du financement du permis D de l'agent muté Julien LEGAL ;

Vu l'arrêté A2022-338-RH en date du 23 juin 2022 de nomination par voie de mutation de Monsieur Julien LEGAL, adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que la Commune de Monflanquin a pris en charge la formation de Monsieur Julien LEGAL pour l'obtention du permis D ;

Considérant que la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot a recruté Monsieur Julien LEGAL notamment sur la base du permis D indispensable à l'exercice de ses missions ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'accorder une participation financière d'un montant de 3 000 euros à la commune de Monflanquin au titre de la formation permis D de l'agent Julien LEGAL ;

2°) – De signer la convention de participation financière et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier ;

3°) – De préciser que les crédits afférents seront prévus au budget 2024.

AR Prefecture

047-200068930-20231220-D2023_231_RH-AR
Reçu le 21/12/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 décembre 2023



Le Président,

Didier CAMINADE.

Certifié exécutoire le : 21 décembre 2023
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 21 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com